

Barbara ROMAGNAN

Députée du Doubs

M. Laurent BERNARD
25 RUE SOUS LES VIGNES
25480 MISEREY-SALINES

Besançon, le 9 mai 2016

Monsieur,

Par un récent courrier, vous avez souhaité attirer mon attention sur la question des épandages aériens. Je vous en remercie.

Vous avez bien voulu me transmettre une copie de l'amendement AS388 de mon collègue Gérard SEBAOUN, rapporteur du projet de loi de modernisation de notre système de santé. Adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale le 9 novembre dernier, il prévoit la remise par le Gouvernement d'un « rapport relatif à la contribution du transport aérien à la pollution atmosphérique et à ses effets sur la santé humaine ». Toutefois, cette disposition de la loi a été censurée par le Conseil constitutionnel dans sa décision n°727 DC du 21 janvier 2016 dans la mesure où cet amendement a été introduit en nouvelle lecture et qu'il n'était pas, à ce stade de la procédure, en relation directe avec une disposition restant en discussion. Les Sages de la rue de Montpensier ont donc considéré que cette disposition était inconstitutionnelle.

Par ailleurs, dans le prolongement de nos précédents échanges, je me permets de vous indiquer que le Gouvernement a apporté une réponse à la question écrite de mon collègue Joël GIRAUD. Je vous en adresse une copie en pièce jointe et vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

bromagnan@assemblee-nationale.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

1 place Leclerc
25000 BESANÇON

tél. 03 81 21 28 05
fax. 03 81 54 37 98

barbara.romagnan@gmail.com

www.barbararomagnan.eu

f/BRomagnan
@bromagnan



Barbara ROMAGNAN